

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Préface

Flohimont, Valérie

Published in:

Droit social de la fonction publique

Publication date:

2015

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Flohimont, V 2015, Préface: Droit social de la fonction publique. Dans R Janvier (Ed.), *Droit social de la fonction publique*. Begasoz/Abetrass edn, Collection de l'association belge pour le droit du travail et de la sécurité sociale, La Chartre, Bruxelles, p. V-VII, Chaire Francqui 2014 - prof. R. Janvier, Namur, Belgique, 30/01/14. <<http://juridischeuitgaven.diekeure.be/fr-be/catalogue/droit-social-droit-du-travai--854/le-droit-social-de-la-fonction-publique-5974>>

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

PRÉFACE

Dans le présent ouvrage, « **Le droit social de la fonction publique** », Ria JANVIER aborde et traite de manière magistrale plusieurs questions centrales relatives au droit social de la fonction publique. Le droit social de la fonction publique fut longtemps le parent pauvre du droit social, tant il fut considéré, pendant des décennies, comme une simple partie du droit administratif, un chapitre parmi les autres dans lequel était abordé 'le statut des fonctionnaires'. Or, comme souligné à maintes reprises dans le présent ouvrage, d'une part il n'existe pas un statut des fonctionnaires mais des statuts au pluriel, d'autre part le régime de travail dans le secteur public n'est plus exclusivement le statut puisque bon nombre du personnel est maintenant recruté sous contrat de travail. Face à une telle diversité, contractuels versus statutaires, agents des services publics aux statuts multiples, notamment en raison de la diversité des employeurs (état fédéral, régions, communautés, provinces, communes, etc.), il est aujourd'hui impossible de réduire le droit social des fonctionnaires à un simple chapitre du droit administratif. Le droit social de la fonction publique est devenu une branche à part entière du droit, et certainement du droit social. Nous pourrions nous référer pour preuve à différents textes, nationaux ou internationaux, qui, en matière d'emploi, de relations de travail et de sécurité sociale, prennent indistinctement en compte les travailleurs, quel que soit leur régime de travail (salariés, indépendants, agents des services publics) : Charte de l'assuré social, Loi sur le bien-être au travail, Charte européenne des droits sociaux fondamentaux, directives européennes, etc. Néanmoins, bien qu'une partie des textes concernent en principe indistinctement les différentes catégories professionnelles de travailleurs, force est de constater que de nombreuses différences subsistent, qu'il s'agisse de différences en matière d'organisation, de normes applicables, d'application de dispositions similaires... Un peu comme si le droit, en l'occurrence, n'avait pas évolué aussi vite que la situation concrète sur le terrain. Mais peut-être sont-ce aussi les mentalités qui doivent évoluer ? Tout en se voulant moderne, l'appréhension du droit social de la fonction publique ne souffre-t-elle pas encore de certains archaïsmes résultant d'une vision surannée du travail de fonctionnaire ?

Dès lors, pour dépoussiérer ce droit social de la fonction publique, pour mettre les problèmes à plat et pour poser les questions juridiques pertinentes, Ria JANVIER aborde dans cet ouvrage différentes thématiques, développées oralement lors des cinq leçons dispensées dans le cadre de la Chaire Francqui. Il s'agit tout d'abord de se poser la question du **travail dans la fonction publique**, non seulement dans une vision prospective mais aussi en tenant compte du passé et de la situation actuelle. Pour ce faire, l'auteur nous présente, en guise d'amuse-bouche aux chapitres suivants, dix thèses joliment épicées qui alimentent le débat et donnent incontestablement l'eau à la bouche (chapitre 1). Vient ensuite la question cruciale de l'**uniformité des 'statuts'**

pour les contractuels et les statutaires (chapitre 2), question non seulement délicate en raison des enjeux relationnels et financiers qu'elle soulève mais aussi fondamentale au regard du nombre de plus en plus important de contractuels engagés dans les services publics (qui excède parfois même le nombre de fonctionnaires statutaires !) et des défis importants en matière de gestion des ressources humaines. Ce cadre étant posé, Ria JANVIER s'attaque ensuite à la question des **incapacités de travail dans le secteur public** (chapitre 3). La prise en charge et la couverture des incapacités de travail sont en effet éminemment différentes selon que l'on est occupé dans le secteur public ou dans le secteur privé, en qualité de fonctionnaire statutaire ou d'agent contractuel. Se posent par conséquent des questions de justification, d'équité, d'égalité, de proportionnalité et surtout d'applicabilité, notamment suite à la mobilité croissante des travailleurs entre secteurs. Le temps où l'on débutait et finissait une carrière dans un seul régime de travail est révolu. Après le labyrinthe des incapacités, pour reprendre les termes de l'auteure, Ria JANVIER aborde la question ô combien actuelle des **pensions dans le secteur public** (chapitre 4). Sans détour ni fioriture, elle met sur la table ce que nous pourrions qualifier de 'questions qui fâchent' ou à tout le moins 'qui dérangent' avec pour objectif de proposer une réponse à la question centrale : à quoi ressemble le futur des pensions du secteur public ? Enfin, ce tour d'horizon se clôture par la question des **relations collectives de travail** (chapitre 5), sans contester le plus grand archaïsme de la fonction publique au sein d'un pays où pourtant les relations collectives sont considérées comme un élément essentiel du cadre normatif social et la grève comme un droit social fondamental.

Si Ria JANVIER a l'aplomb et le courage nécessaires pour poser les questions qui dérangent, elle a aussi et surtout le mérite de proposer des pistes de solutions. L'auteur ne s'arrête en effet pas, ou plutôt devrions-nous dire jamais, aux constats. Quels que soient les sujets traités, dans cet ouvrage et dans d'autres, Ria JANVIER fait partie des académiques qui alimentent le débat juridique et sociétal au travers de recherches fondamentales. Grâce à ses travaux, elle ouvre les esprits et les réflexions, accueillant toujours avec bienveillance les remarques et opinions d'autrui, dans un souci permanent de faire évoluer les choses vers un mieux et d'être didactique à l'égard de ceux qui ne maîtrisent pas nécessairement tous les aspects techniques des sujets traités. En ce sens, nous pouvons dire que Ria JANVIER est un professeur hors du commun.

Il était donc logique que la Chaire Francqui 2013-2014 lui soit proposée à l'Université de Namur. Comme présenté sur son site internet, le but de la Fondation Francqui est « de stimuler le prestige de la recherche fondamentale désintéressée, en apportant à nos hommes et femmes de science, un encouragement moral incontesté. Ses statuts prévoient très clairement que son objectif est de promouvoir le développement du haut enseignement et de la recherche scientifique en Belgique. Implicitement, cela comprend l'encouragement de la collaboration interuniversitaire »¹. Les Chaires Francqui ont spécifiquement pour objectif, à la faveur d'échanges universitaires et de collaborations, de permettre à des professeurs de dispenser un enseignement au plus haut niveau, dans leur spécialité. En ce sens, ce fut un honneur pour l'Université de Namur, et plus particulièrement la faculté de droit, d'accueillir le professeur Ria JANVIER en son sein, pour un cycle de cinq leçons exceptionnelles. L'Université de Namur, tant au travers de ses recherches que de son enseignement, accorde une attention particulière au développement du droit social et du droit administratif. Le centre de recherche interdisciplinaire « Vulnérabilités et Sociétés » est en effet très actif dans ces disciplines et mènent des recherches que l'on peut d'une

certaine manière qualifier de transversales, puisqu'elles concernent indistinctement les individus, quelle que soit leur catégorie professionnelle. Par ailleurs, si l'Université de Namur collabore activement avec l'Université d'Anvers au niveau des enseignements (par exemple au travers des programmes Erasmus Belgica offerts aux étudiants), le centre « Vulnérabilités et Sociétés² » et le groupe de recherche « Administration Publique et Management³ » développent leur collaboration autour du droit social de la fonction publique. Accueillir Ria JANVIER dans le cadre de la Chaire Francqui s'inscrivait donc tout naturellement dans les objectifs fixés par la Fondation Francqui.

Le présent ouvrage, comme indiqué ci-avant, est le fruit des leçons dispensées par Ria JANVIER entre janvier et mai 2014. Les chapitres proposés sont donc rédigés comme des leçons, s'apparentant plus au style oral qu'au style écrit scientifique. Le lecteur qui n'a pas assisté à la Chaire pourra donc aisément se sentir participant, comme s'il était présent aux séances, les oreilles fixées sur les propos de Ria JANVIER qui l'emmène pour un voyage au travers des méandres du passionnant droit social de la fonction publique.

Valérie FLOHIMONT
UNamur – Faculté de droit
Directeur du centre « Vulnérabilités et Sociétés »

¹ Voy. http://www.francquifoundation.be/fr/fondation_fr.htm.

² Voy. <http://directory.unamur.be/entities/vulsoc>.

³ Voy. www.uantwerpen.be/en/rg/rmb.